

SOUPÇON DE TRAFIC D'ARMES AVEC LE TCHAD

A LA SUITE d'une plainte du ministère du Budget, déposée l'été dernier, le parquet de Paris a ouvert une enquête préliminaire sur des ventes illégales présumées de matériel militaire à destination du gouvernement tchadien, en proie à des attaques de mouvements rebelles. Un service de police parisien épiluche depuis deux mois les transactions financières effectuées par Griffon Aerospace, une société sise à Colombes (Hauts-de-Seine), spécialisée dans le négoce de matériel d'aviation, dans le conseil militaire et dans la formation de pilotes.

Exportation d'armes soumise à autorisation en France

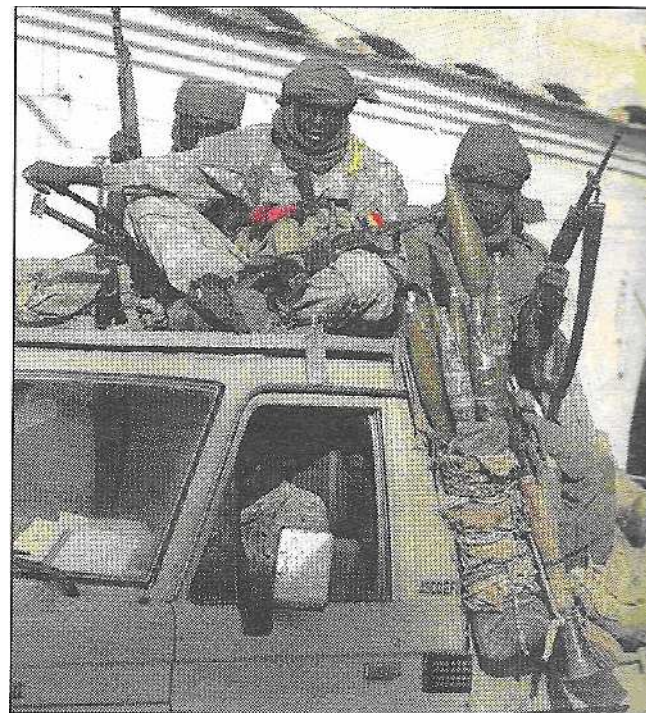
Selon une source proche de l'enquête, cette entreprise aurait acheté en 2007 d'anciens avions de guerre démilitarisés auprès d'une société américaine. Ces aéronefs auraient été réassemblés (installation de radars et d'armements) en Israël avant d'être vendus au Tchad. Griffon Aerospace a obtenu l'année dernière un marché juteux avec le gouvernement de ce pays, estimé à 10 millions d'euros, comprenant la vente de pièces aéronau-

tiques, le renouvellement et l'entretien de la flotte tchadienne ainsi que la mise à disposition de personnel pour la formation des pilotes. Cette société aurait acheté son matériel auprès de différents fournisseurs internationaux. La justice française doit déterminer si ces pièces ont été réassemblées dans des pays à la législation plus souple en matière de vente d'armement

En France, les exportations d'armes sont prohibées, sauf autorisations gouvernementales. En avril 2007, Griffon Aerospace avait sollicité une autorisation de commerce de matériel de guerre auprès du ministère de la Défense. En juillet 2008, d'après le ministère de la Défense, cette demande avait été refusée.

Dans cette affaire, Griffon Aerospace se présente comme un simple courtier de pièces aéronautiques ignorant l'usage qui a pu être fait de ce matériel dans un autre pays. Elle a toutefois envoyé des pilotes au Tchad pour former des militaires à l'usage de vieux avions de guerre. Le président de Griffon Aerospace, en déplacement à l'étranger, était injoignable hier.

FRANÇOIS VIGNOLLE



N'DJAMENA (TCHAD), FEVRIER 2008.

Une enquête préliminaire est en cours sur la vente de matériel aux troupes tchadiennes.

(LP/PHILIPPE DE POULPIQUET.)

Des pressions politiques sur ces dossiers

M^e WILLIAM GOLDNADEL, avocat pénaliste *

Les dossiers de trafic d'armes sont-ils rares ?

M^e William Goldnadel. Il y en a peu, c'est vrai, et la jurisprudence est rare en la matière. Il existe, en l'occurrence, un paradoxe français. Le grand dossier du moment, que l'on appelle l'Angolagate, n'aurait jamais dû être jugé à Paris comme c'est le cas actuellement. Il s'agit d'un trafic d'armes entre la Russie et l'Angola dont la France n'aurait pas dû se mêler, ni politiquement, ni juridique-

ment En revanche, de nombreuses affaires de ventes d'armes concernent directement la France et auraient dû donner lieu à des enquêtes. Cela n'a pas été le cas.

A quelles affaires faites-vous allusion ?

On sait que des armes françaises ont été vendues à l'Unita angolaise et au Rwanda, en dépit d'un embargo de l'ONU. Des contrats ont également été passés avec la Croatie. Ces trafics, dont la presse s'est fait l'écho,

auraient dû donner lieu à des investigations. Or la justice française est restée passive.

Pourquoi ce silence ?

En raisons des pressions politiques, colossales, qui pèsent sur ces dossiers. L'originalité de la procédure, en cette matière, c'est que les enquêtes doivent avoir pour point de départ une plainte du ministère de la Défense. Cela suppose que le trafic se soit déroulé à l'insu du gouvernement ce qui, vu les enjeux financiers

et géopolitiques de ce type de transactions, est forcément impossible.

Faudrait-il modifier la procédure ?

Pas nécessairement. C'est une simple question de morale politique et judiciaire.

RECUEILLI LISABETH FLEURY *
Actuel défenseur d'Arcadi Gaydamak dans le procès de l'Angolagate qui est en cours de jugement à Paris